CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 1 73 77

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

OBJET : Action "centre d'insertion pour les femmes" : convention avec l'association Équipes Saint-Vincent de Martigues.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Équipes Saint-Vincent de Martigues. Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement social.

L'association propose l'action «centre d'insertion pour les femmes (CISF)» pour 70 BRSA sur les communes de Port-de-Bouc, Martigues et Saint-Mitre-les-Remparts. Elle s'adresse à un public féminin en grande précarité souvent isolé et fragilisé financièrement.

Les objectifs de l'action consistent à :

- favoriser l'insertion des femmes et notamment des mères de famille par l'apprentissage à l'autonomie budgétaire;
- mobiliser les participantes en promouvant leur autonomie afin de construire un parcours d'insertion dynamique;
- éviter l'assistanat permanent et l'exclusion ;
- optimiser la mixité culturelle et sociale entre les communautés présentes sur le territoire. Cette dynamique interculturelle assure une meilleure connaissance mutuelle et favorise le « vivre ensemble ».

L'action, d'une durée de douze mois, alterne ateliers collectifs et entretiens individuels. Un atelier cuisine et un atelier pédagogique sur différentes thématiques de la vie quotidienne (logement, informatique, citoyenneté, santé, famille, éducation, budget) sont proposés avec interventions de partenaires extérieurs et mises en situation pratique. Quatre entretiens individuels au minimum ont lieu avec les conseillères en économie sociale et familiale afin de travailler les freins et le projet d'insertion.

Les BRSA ont accès à la coopérative alimentaire gérée par l'association, outil majeur dans l'accompagnement réalisé. Chaque participante est incitée à mettre en place un projet personnel à

l'aide des économies effectuées. L'atelier cuisine permet de travailler sur la diététique et le budget. L'atelier pédagogique apporte une dynamique à des femmes souvent limitées à un rôle d'épouse ou de mère de famille, sans qualification et soumises à des freins multiples.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment (pour rappel, dans le cadre de leur parcours, les BRSA bénéficient, le cas échéant, de plusieurs préconisations) :

Bilan final de l'action 2018/2019 couvrant la période du 01/02/2018 au 31/01/2019 :

85 femmes BRSA ont été reçues et 66 ont participé à l'action. Il s'agit à 82 % de familles monoparentales et à 68 % de femmes de moins de 44 ans.

33 femmes BRSA sont sorties de l'action :

- 3 sorties en emploi ou en formation : 1 CDI à temps plein (vente en boulangerie), 1 CDD à temps partiel (agent d'entretien) et 1 formation qualifiante (diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS));
- 22 préconisations vers différentes actions :
 - o 3 orientations vers des actions socioprofessionnelles : 2 vers le dispositif ACIADE et 1 en accompagnement global ;
 - o 13 orientations vers des actions sociales : 11 vers le dispositif AGIR, 1 vers un centre social, 1 mesure d'accompagnement social lié au logement (ASELL) ;
 - o 6 orientations vers des actions "santé" : 2 demandes d'allocation adulte handicapé (AAH), 3 vers l'action dynamique d'accès aux soins et à la santé (DASS), 1 vers l'atelier du possible ;
- 8 autres sorties : déménagement, problèmes de modes de garde, abandons etc.

Bilan intermédiaire de l'action 2019 couvrant la période du 01/02/2019 au 30/09/2019 :

53 femmes BRSA ont participé à l'action.

16 femmes BRSA sont sorties de l'action :

- 5 sorties en emploi ou en formation : 2 CDI à temps partiel et 3 CDD à temps partiel dans les secteurs de l'entretien et de l'aide à domicile ;
- 9 préconisations vers différentes actions :
 - o 1 orientation vers une action socioprofessionnelle : accompagnement pôle emploi ;
 - o 6 orientations vers des actions sociales : 1 vers une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP), 2 vers le dispositif AGIR, 2 vers du bénévolat et 1 vers des cours d'alphabétisation ;
 - o 2 orientations vers des actions de santé : 1 demande d'allocation adulte handicapé (AAH), 1 vers l'action dynamique d'accès aux soins et à la santé (DASS) ;
- 2 autres sorties : retraite, abandon.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/02/2020 au 31/01/2021 avec des objectifs et un montant revus à la hausse, soit 70 BRSA au lieu de 60.

Ce rapport concerne le financement de l'association Équipes Saint-Vincent de Martigues selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 70 000 €(60 000 €précédemment).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL